



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Avis de réunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, à Casablanca- Hôtel Sofitel Tour Blanche, le :

VENDREDI 26 AVRIL 2019 A 09 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018, et approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Démission d'administrateurs ;
- Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Changement du représentant permanent d'un administrateur ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de résolutions soumises au vote des actionnaires Exercice 2018

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 118 022 663,46 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	118 022 663,46 DH
Report à nouveau sur exercice antérieur	206 704 428,43 DH

Solde	324 727 091,89 DH
Dividendes proposés	(-) 96 710 285,00 DH

Solde	228 016 806,89 DH
-------	-------------------

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende de 96 710 285,00 dirhams, soit 3,50 dirhams par action et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué soit 228 016 806,89 dirhams.

Mis en paiement à compter du 03 juillet 2019 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Hicham BELMRAH et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

Sixième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Mohamed Ramsès ARROUB et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

Septième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Lotfi BOUJENDAR et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Ali HARRAJ et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Yves DELAINE et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

Dixième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société MAMDA-MCMA représentée par Monsieur Hicham BELMRAH pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Onzième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société Wafa ASSURANCE représentée par Monsieur Mohamed Ramsès ARROUB pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Douzième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES représentée par Monsieur Lotfi BOUJENDAR pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Treizième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Arnaud ROUSSEAU pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, la CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE représentée par Monsieur Khalid CHEDDADI pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société OLEOSUD représentée par Monsieur Philippe DHAMELINCOURT pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Seizième résolution

L'Assemblée générale prend acte que Monsieur Stéphane YRLES est dorénavant le représentant permanent de la société LESIEUR au sein du Conseil d'Administration.

Dix-septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.